



Assemblée générale

Distr. générale
16 septembre 2009
Français
Original : arabe/espagnol

Soixante-quatrième session

Point 101 de l'ordre du jour provisoire*

Renforcement de la sécurité et de la coopération dans la région de la Méditerranée

Renforcement de la sécurité et de la coopération dans la région de la Méditerranée

Rapport du Secrétaire général

Additif**

Table des matières

	<i>Page</i>
II. Réponses reçues des Gouvernements.....	2
Espagne	2
Liban.....	4

* A/64/150.

** Ces informations ont été reçues après la présentation du rapport principal.



II. Réponses reçues des Gouvernements

Espagne

[Original : espagnol]
[10 juillet 2009]

Renforcement de la sécurité et de la coopération dans la région de la Méditerranée

Pour des raisons historiques et géographiques, le région de la Méditerranée a toujours constitué un domaine d'intérêt prioritaire pour l'Espagne à tous les égards. Il résulte ainsi de la récente Directive de défense nationale 1/2008, en date du 30 décembre, que « la sécurité de l'Espagne est aussi liée à la sécurité de la région de la Méditerranée, c'est pourquoi il est impératif que cette région devienne une zone de paix, de stabilité et de prospérité communes ». La région de la Méditerranée a donc besoin d'un cadre d'action et de décision permanent aux fins du développement de la politique de défense – qui est particulièrement active à l'heure actuelle.

La politique espagnole de défense dans la région de la Méditerranée s'inscrit par ailleurs dans les grandes lignes d'action et les directives de l'actuelle politique nationale de défense :

- Elle est en stricte conformité avec le droit international;
- Elle revêt un caractère clairement multilatéral et se développe dans le cadre des différentes initiatives et organisations auxquelles est associée l'Espagne : l'« Union pour la Méditerranée », qui fait suite au Processus de Barcelone lancé dans le cadre de l'Union européenne, le « Dialogue méditerranéen » engagé dans le cadre de l'Organisation du Traité de l'Atlantique Nord (OTAN), les activités menées avec les partenaires méditerranéens associés pour la coopération de l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe (OSCE) et l'« Initiative 5+5 », à laquelle l'Espagne participe aux côtés de neuf autres pays situés sur les deux rives de la Méditerranée. Dans toutes ces instances multilatérales, l'Espagne ne cesse de mener une politique active et de faire preuve d'un engagement résolu s'agissant des différentes dimensions de cette coopération;
- Outre les activités multilatérales, l'Espagne appuie toutes les initiatives en matière de sécurité et de défense, qui facilitent le dialogue et encouragent la coopération bilatérale avec les pays de la région de la Méditerranée, notamment par le biais de la diplomatie de défense.

Il s'agit en effet d'une politique qui repose sur un niveau d'engagement élevé, comme en témoigne la présence de l'Espagne en Méditerranée orientale. Au Liban, dans le cadre de la mission complexe confiée à la FINUL (Force intérimaire des Nations Unies au Liban), la présence espagnole compte 1 100 effectifs qui œuvrent en faveur de la stabilité générale dans un cadre concret revêtant de multiples dimensions, en axant leurs efforts sur la région du Proche-Orient, mais également sur l'ensemble du monde.

Il convient de signaler par ailleurs que la politique espagnole de défense se caractérise à maints égards par son objectif, à savoir la paix, car elle vise à établir la confiance au moyen de la coopération, propose des lignes d'action et des objectifs à la communauté internationale et, enfin, s'implique dans le règlement des conflits. Cette responsabilité n'est pas seulement assumée par le Ministère de la défense, elle repose aussi sur un cadre multidisciplinaire et sur l'action globale de l'ensemble des administrations publiques compétentes, ainsi que sur l'éventail des instruments civils et militaires, publics et privés.

Le conflit arabo-israélien qui perdure est l'une des principales causes d'instabilité et constitue un grave obstacle à la coopération dans cette région. La politique extérieure de l'Espagne vise en priorité à promouvoir une paix globale, juste et durable au Proche-Orient, fondée sur la reconnaissance par la communauté internationale de la nécessité urgente d'adopter et de concrétiser sans tarder la vision des deux États, où Israël et la Palestine vivraient côte à côte dans la paix et la sécurité. Pour l'Espagne, cette solution doit aller de pair avec l'instauration de la paix entre Israël et ses autres voisins arabes, ainsi qu'avec une relation nouvelle entre les Israéliens et le monde arabe et musulman. L'Espagne, en coordination avec ses partenaires de l'Union européenne, les autres membres du Quatuor et les pays arabes, fait tout son possible pour faciliter la réalisation de progrès irréversibles dans ce sens. Il faut pour ce faire faciliter la reprise du processus politique entre les parties pour contribuer à établir la confiance mutuelle, et éviter tout ce qui est susceptible de susciter un incident ou une crise, comme par exemple l'expansion des colonies de peuplement ou une nouvelle flambée de la violence à Gaza. L'Espagne continuera de soutenir avec fermeté un règlement fondé sur la légalité internationale et l'accord mutuel entre les parties.

On ne peut toutefois nier que la région de la Méditerranée est très complexe et diverse à maints égards : sur les plans social, religieux et économique et en ce qui concerne les systèmes de valeurs. C'est pourquoi le plus grand défi consiste à trouver et à définir une formule propice à l'intégration et la coopération. Un tel mécanisme, qui visera à créer une région stable et pacifique, devra envisager la mer Méditerranée non pas comme une ligne de fracture mais comme un trait d'union, de manière à favoriser la convergence des intérêts commerciaux, politiques et culturels, et à appuyer de manière résolue l'initiative intitulée « Alliance des civilisations ».

Il existe par ailleurs d'importantes différences de vues, d'où la notion de sécurité et de défense est également exclue. L'adoption d'un train de mesures de confiance et de sécurité entre les pays méditerranéens pourrait se révéler déterminante. Ainsi, un dispositif à l'efficacité avérée, comme il en existe actuellement dans le cadre de l'OSCE, peut-il être un bon point de départ si on l'adapte au contexte méditerranéen.

Ce système pourrait être fondé sur une charte de la sécurité méditerranéenne qui envisagerait cette zone géographique comme un espace de sécurité indivisible et comporterait un train de mesures de confiance et de sécurité, un code de bonne conduite entre les États riverains, ainsi qu'un mécanisme d'échange de l'information qui permettrait aux pays de la région de mieux coordonner leurs propres services de sécurité.

Parmi les nombreuses mesures qu'il convient de promouvoir aux fins d'établir la confiance mutuelle et de renforcer ainsi la sécurité et la coopération dans la région de la Méditerranée, on peut citer celles qui suivent :

- Renforcer la coopération face aux menaces à la sécurité dans le monde : prolifération des armes de destruction massive, terrorisme, criminalité organisée, flux massifs de population et trafic de drogue;
- Créer des mécanismes de consultation et d'échange de renseignements militaires;
- Coopérer à la mise en place de mécanismes de prévention des conflits, de gestion des crises et de relèvement après les conflits;
- Promouvoir la signature, la ratification et les objectifs des traités et accords internationaux sur le désarmement, la maîtrise des armements et la non-prolifération;
- Promouvoir la création d'une zone exempte d'armes de destruction massive et de leurs vecteurs au Moyen-Orient;
- Renforcer la coopération, l'intégration et la participation des pays méditerranéens aux opérations de maintien de la paix, notamment les opérations déployées dans cet espace géographique;
- Renforcer les programmes de coopération et d'assistance dans le domaine de la sécurité et de la défense, en favorisant l'échange d'unités et d'observateurs militaires dans le cadre des exercices militaires, des cours de formation, des visites dans les unités militaires ou des réunions entre les principaux pays;
- Renforcer et consolider les mécanismes d'appui des forces armées aux autorités civiles en cas d'urgence ou de catastrophe;
- Établir sur des bases permanentes une école militaire pour la région de la Méditerranée, sur le modèle de l'École de défense de l'OTAN ou de l'Institut d'études de sécurité de l'Union européenne;
- Renforcer les programmes de coopération en matière de sécurité maritime et de contrôle du commerce maritime;
- Poursuivre la politique des séminaires internationaux sur la sécurité et la défense en Méditerranée qui sont organisés chaque année à Barcelone depuis 2002, aux fins de contribuer au débat politique et théorique sur la sécurité et la défense en Méditerranée.

Liban

[Original : arabe]
[30 juillet 2009]

Réponse du Ministère de la défense

Le Ministère de la défense nationale réaffirme ce qu'il avait déclaré dans sa précédente lettre n° 854/4/2007 dans laquelle il disait que le Liban respecte les résolutions de l'ONU et coopère à la lutte contre le terrorisme, la criminalité internationale, le transfert illicite d'armes et la production, la consommation et le

commerce illicites de drogues dans la région de la Méditerranée en particulier et dans le monde en général.

Réponse du Ministère de l'intérieur et des municipalités

La question du renforcement de la sécurité et de la coopération dans la région de la Méditerranée est l'objectif principal des forces de sécurité, qui coopèrent à cette fin avec les organisations internationales, notamment en participant activement à des conférences internationales et à des sessions telles que la conférence des Ministres arabes de l'intérieur en vue de mettre un terme à la propagation du terrorisme et de lutter contre la criminalité organisée. Les forces de sécurité organisent également des stages de formation internes avec la participation d'instructeurs étrangers et envoient des officiers et des membres de cette institution à l'étranger pour y suivre des formations spécialisées et demeurer constamment au fait des moyens de lutter contre le terrorisme et la criminalité organisée, qui menacent la société et l'environnement. Nous estimons également qu'il est impératif que nous unissions nos efforts afin de lutter contre ces crimes qui dépassent le cadre de nos frontières nationales et d'appliquer les résolutions de l'ONU qui établissent des modalités de coopération dans ce domaine.

Le Liban aspire à jouer aux échelons régional et international le rôle qui est le sien, à la mesure de son important emplacement géographique à l'est de la Méditerranée, ce qui lui permet d'être le portail des pays arabes vers le bassin méditerranéen et de constituer un trait d'union entre l'Orient et l'Occident.

Par conséquent, conformément aux législations en vigueur (Code pénal, loi sur les armes et les munitions et divers traités, accords et pactes) et aux directives du Gouvernement, les forces de sécurité libanaises s'efforcent de lutter contre la criminalité, notamment le terrorisme, la criminalité internationale, la criminalité organisée nationale ou transnationale, le transfert illicite et la contrebande d'armes, la culture, la production et le commerce illicites de drogues, sur les plans national, régional – à l'échelle du bassin méditerranéen – et mondial.

Il existe à cette fin une coordination et une coopération avec les services de sécurité de tous les États de la région (à l'exception de l'ennemi israélien) et les institutions spécialisées des Nations Unies, l'Organisation internationale de police criminelle (INTERPOL) et les pays participant au Conseil des ministres arabes de l'intérieur.

À cet égard, après avoir obtenu l'aval du Procureur général de la Cour de cassation, la Division de la lutte contre le terrorisme et les infractions graves, en coordination avec l'ensemble des forces de sécurité libanaises, donne suite aux demandes et aux télégrammes que lui fait suivre le Service de liaison internationale de la Direction générale des Forces de sécurité intérieure, ce qui reflète clairement la volonté du Liban de faire preuve de coopération sur le plan international en matière de sécurité et de lutte contre la criminalité.

On peut citer quelques exemples de coopération :

- L'utilisation des notices spéciales émises par le Conseil de sécurité de l'Organisation des Nations Unies à l'encontre de certaines personnes et entités qui devraient faire l'objet de sanctions sous forme de gel des avoirs, d'interdiction de voyager et d'interdiction visant l'importation d'armes;

- L'application de sanctions à l'encontre de personnes ou d'entités associées à Al-Qaida, aux Taliban ou à d'autres organisations terroristes;
- L'application de sanctions à l'encontre de personnes ou d'entités s'agissant de pays comme le Libéria ou le Congo;
- L'utilisation des notices rouges, vertes, bleues et oranges d'INTERPOL, avec ce que cela entraîne sur le plan des mesures à prendre pour chaque notice;
- L'exécution des demandes d'entraide judiciaire formulées par d'autres États s'agissant de questions précises liées à la sécurité et à la police;
- L'exécution des demandes formulées par les autorités judiciaires et les services de sécurité dans plusieurs pays pour s'enquérir de ces personnes et de leurs antécédents judiciaires.

En outre, en fonction de leurs compétences individuelles, des officiers de toutes les sections de la Direction générale des Forces de sécurité intérieure sont chargés de participer à des séminaires et à des conférences internationaux, européens, régionaux et arabes, portant sur la coordination avec les différents organes de sécurité pour lutter contre les délits, notamment le terrorisme, la criminalité organisée, le trafic de drogue et le blanchiment d'argent.

Il apparaît clairement au XXI^e siècle que la criminalité ne se limite pas à un lieu, une région ou un secteur précis, mais qu'elle a pour théâtre le monde entier, notamment en ce siècle de mondialisation qui s'accompagne d'avancées technologiques, surtout dans le domaine des communications. Les organisations criminelles profitent de cette évolution pour opérer dans le monde entier. Il faut par conséquent renforcer la sécurité et la coopération avec les différents organismes chargés de faire respecter l'ordre à l'échelle des pays arabes, du bassin méditerranéen et de la planète, afin que les efforts de lutte contre la criminalité portent leurs fruits.
